L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 MARS 1891. — 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 14 MARS 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—Résidence centrale Nos 89 et 91 rue Dauphine. Propriétés désirables dans le premier district: rue Perdido, entre Miro et Galvez; coin Johnson et Gravier; rue Perdido, entre Prieur et Johnson; rue Gravier, entre Galvez et Miro; rue Perdido, entre Galvez et Miro; coin Gravier et Miro; rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

PAR LE SHÉRIF—Plusieurs terrains et bâtisses, situés dans les différents districts de cette ville.

Bourse St-Charles.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Propriétés Nos 143 à 149 rue Howard; No 36 rue Marigny; Nos 202 à 208 rue Toulouse; Nos 222 à 228 rue Toulouse; Nos 325 et 325 1/2 Chemin du Bayou; Nos 503 et 503 1/2 rue de Chartres.

A propos des bruits auxquels a donné lieu le séjour de l'impératrice Frédéric à Paris.

Mais ce qu'il y a de plus grave dans les bruits dont certains organes importants de la presse étrangère se sont fait l'écho, c'est—dit la *Liberté*—qu'on a cru y voir un nouveau groupement d'alliances que l'empereur chercherait à créer avec la spontanéité d'esprit qui lui est propre.

L'empereur a vu que toute la politique de la triple alliance, qui reposait sur la volonté de M. de Bismarck et sur l'accord de MM. Tizsa et Crispi, s'émiettait; que l'Italie, épuisée, était à bout de forces, qu'elle ne pouvait plus galvaniser son armée et sa flotte; que l'Autriche cherchait une entente avec la Russie sur les questions orientales. Dans ces conditions, l'Allemagne ne pouvait guère compter sur le concours d'une armée italienne, qui ne peut exister qu'à la condition de demander à l'Allemagne un appui financier que, seule, la France est en mesure de donner à l'Italie.

De là l'idée, chez Guillaume II, d'arrêter les sympathies franco-russes, en faisant à la France des avances—disons le mot, des coquetteries—vis-à-vis desquelles notre pays ne peut rester indifférent. Aussi, l'opinion publique, à juste titre et par une sorte de prescience, ne s'est pas laissée égarer par ces avances intéressées; elles ressemblaient trop au "bloc enfariné" de la fable, et elles ne nous disaient "rien qui vaille".

Nous ne devons pas l'oublier, c'est à la Russie que la France est redevable de n'avoir pas été entraînée dans une lutte inégale avec l'Allemagne, au lendemain de la paix de Francfort.

Tout d'abord, en 1873, à la suite de démarches faites auprès du prince Gortschakow, à Interlaken, puis, en 1875, grâce aux efforts du duc Decazes et du général Le Flô, la Russie, par deux fois, s'est interposée et a évité l'explosion de la guerre qui nous menaçait en pleine réorganisation militaire.

Le prince Gortschakow répondit alors (en 1873) au diplomate éminent envoyé vers lui par notre gouvernement, ces phrases qu'il est intéressant de rappeler aujourd'hui: "Nous voulons revoir la France grande et forte, et Paris aussi brillant qu'autrefois."

La Russie a tenu parole; notre pays doit s'en souvenir.

Notre alliance avec l'empire moscovite n'a pas besoin d'être scellée par des traités secrets ou par des conventions officielles. Elle résulte d'un intérêt continental pour les deux pays, qui doivent s'assurer, réciproquement, par de bons rapports, leur liberté de mouvement dans leur sphère d'action respective.

Nous ne demandons pas autre chose à la Russie, et c'est notre plus grande force aujourd'hui.

Platon assistait à la première représentation de la comédie des *Nuées*, où Aristophane attaqua Socrate avec une violence qui détermina le procès, la condamnation et la mort du grand philosophe. En sortant du théâtre, Platon se rencontra avec le poète comique et le frappa au visage avec une rose qu'il tenait à la main, dont les épines égratignèrent la joue d'Aristophane. Celui-ci se récriant: "Fais pour cette rose, lui dit Platon, ce que je fais pour ta pièce. Respires en le parfum et sache en supporter les piqûres."

L'apologue est, évidemment, de saison. Le parfum que, pendant huit jours, a pu respirer l'impératrice d'Allemagne, c'est l'accueil si courtois de la population tout entière. On devrait s'en montrer plus reconnaissant à Berlin. Les épines, ce sont les manifestations, d'ailleurs, sans gravité, de M. Déroulède et de ses amis. Les Allemands, qui s'y sont volontairement exposés, doivent avoir la sagesse de les supporter.

UN PROGRAMME HARDI DE RÉFORME SOCIALE EN ANGLETERRE: L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE DANS LA QUESTION DU SALAIRE; LA JOURNÉE DE HUIT HEURES.—Un homme politique, à qui toutes ses incartades ne sauraient enlever le bénéfice de son indépendance, de sa clairvoyance, de sa largeur d'esprit et de son courage—lord Randolph Churchill—dans un discours prononcé, l'autre jour, devant ses électeurs conservateurs de Paddington, un peu surpris et alarmés d'avoir élu un tory si radical, a développé un programme hardi de réforme sociale.

Il veut l'arbitrage obligatoire dans les questions de salaire; il veut la journée de huit heures pour les mineurs, il est disposé à l'accorder à tous les métiers qui démontreront qu'ils la souhaitent et qu'elle serait avantageuse et possible; il blâme les journaux conservateurs, qui, dès qu'une grève éclate, s'empressent de prendre parti pour le patron et d'appeler l'intervention du bras séculier contre les ouvriers.

M. Chamberlain a repris, à Birmingham, ce thème. Sir John Gorst, le sous-secrétaire d'Etat des Indes, a plaidé la même cause à Chatam.

Le Cabinet a compris qu'il fallait suivre l'impulsion. Il a senti qu'un programme purement négatif de résistance en Irlande ne pourrait suffire aux élections générales. Après tout, il est dans la tradition conservatrice de flirter avec le socialisme d'Etat. Disraëli ne l'avait-il pas fait, dès 1841, dans son fameux roman de *Sybil*?

Depuis quelque temps déjà, le Cabinet s'essayait dans cette voie. Il avait promis une Commission d'enquête sur la limitation de la journée de travail dans les chemins de fer. Il avait fait voter une motion l'obligeant à insérer, dans tous les contrats gouvernementaux, une clause garantissant aux ouvriers le salaire moyen de la région et du moment. Il a fait, le 25 février, un grand pas. Une Commission royale d'enquête sera instituée pour étudier les rapports du capital et du travail, et les meilleurs moyens de les pacifier. Pour qui sait l'importance qu'ont ces, et pour le développement de la législation protectrice du travail et même—Karl Marx en a témoigné—pour celui du socialisme, les grandes enquêtes sociales anglaises, cette mesure a une immense portée.

C'est l'Angleterre se préparant à emboîter le pas derrière l'Allemagne, dans la voie du socialisme d'Etat. C'est le scéau de la Grande-Bretagne apposé sur les fameux rescrits de février 1890.

LOUISIANE.

Le *Courrier*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 7 mars:

Notre jury de police a voté une allocation de $500, pour aider l'Association des levées dans ses efforts en vue d'obtenir un secours fédéral pour les levées.

—Une communication de la Commission des levées du district Pontchartrain, offrant l'usage de la banquette de la levée Nita, comme chemin public, moyennant certaines conditions, a soulevé des commentaires assez facheux, bien qu'on se défendit, de part et d'autre, de tout sentiment d'animosité personnelle. Le jury de police a accepté l'offre de la Commission, si les réparations sont faites, par elle selon sa volonté.

—Nous allons avoir un établissement considérable, rive gauche de notre paroisse: la scierie Lucher et Moore, dont les travaux commenceront sous peu. Déjà le terrain a été préparé; une voie ferrée, qui s'étend jusqu'au site projeté du moulin, a été posée par la Compagnie du Mississippi Valley; une route, d'une largeur de 40 pieds, a été frayée jusque près de la Grande Pointe. Cette Compagnie possède, actuellement, une vaste étendue de cyprières, qui seront traversées par une voie ferrée, pour le transport de cypres. Le moulin aura une capacité de cent mille pieds, par jour. La scierie portera le nom de Lucher.

—Le fleuve a peu haussé, cette semaine. Il était, mercredi, à 2 pieds 1/2 au-dessous de la plus haute marque de 1890.

Le *Banner*, New Roads, paroisse Pointe-Coupée, du 7 mars:

Le "Farmer's Land and Loan Co.," propriétaire de l'habitation Nina, a obtenu, du juge Semple, une injonction contre S. L. James, Flynn et De Garis, entrepreneurs de la levée Nita, qu'ils reconstruisent.

Le président de la Compagnie, Adolphe Meyer, dit qu'on aurait pu tracer une autre ligne qui n'eût pas autant détérioré la propriété en question. Tout en ayant le plus profond respect pour le droit de propriété, nous estimons qu'un ingénieur doit savoir tracer une ligne de levée mieux que qui que ce soit, au point de vue de l'intérêt général—ce qui est le grand but à poursuivre.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 7 mars:

Le forage du puits creusé pour le compte de notre fabrique de glace, a été suivi d'un plein succès. La capacité de ce puits est de 499,200 gallons d'eau pure, toutes les 24 heures. Le contrat n'exigeait que 250,000 gallons. La profondeur est de 160 pieds.

Le *Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 11 mars:

Le Marksville *Review*, paroisse Avoyelles, annonce que le contrat pour la construction des ponts à jeter sur le Bayou du Lac et Bout du Bayou, a été accordé à la "Pittsburg Bridge Co.," pour la somme de $19,400. Les travaux doivent être terminés le 1er décembre 1891.

—Le *Banner*, de la paroisse Bossier, vient d'entrer dans sa 14ème année.

Les travaux des champs sont poussés avec activité et marchent rapidement, dans cette paroisse.

—Dans la paroisse Calcasieu, Mme Katie Doescher, a un verger contenant 600 arbres qu'elle a plantés de ses propres mains. Mme Doescher mérite une médaille d'or.

Les bâtisses nouvelles se multiplient, à Lac Charles. Le jury de police de la même paroisse a nommé un comité, pour surveiller la construction de la nouvelle maison de Cour.

—Il est question, à Shreveport, paroisse Caddo, de l'établissement d'un nouveau moulin à farine.

Sam Jones, de Silver Lake, a exhibé, récemment, une betterave qui pesait 37 livres—la reine des betteraves.

—Le Bureau des levées du cinquième district va signer, cette semaine, un contrat pour la construction de 655,000 yardes cubes de levées, dans la paroisse East Carroll.

Le *Democrat*, de cette paroisse, félicite le Bureau de son activité, et dit que le Bureau paiera comptant.

—On fait, à Bâton Rouge, des études pour la construction d'une nouvelle ligne ferrée allant de l'Illinois Central à Bâton Rouge. Ce sont des capitalistes de l'Est qui sont à la tête de l'affaire.

—A Winsboro, paroisse Franklin, on construit une nouvelle station.

—Dans la paroisse Livingston, M. C. H. Henry, de la Pennsylvanie, a acheté 15,000 acres de terres de pins et de chênes.

—A Ruston, paroisse Lincoln, la température est tombée, brusquement, la semaine dernière, de 80 à 28 degrés.

—Thibodaux, paroisse Lafourche, va avoir 36 reverbères pour éclairer ses rues.

—La fabrique de glace de Natchitoches, paroisse du même nom, entrera en activité vers le 20 mars.

—Robeline veut construire un nouveau collège. Tous les citoyens souscrivent dans ce but.

Il vient de s'y établir une succursale de la "Loan Building and Savings Association," de la Nouvelle-Orléans. Les plus notables habitants sont à la tête de l'entreprise.

—Dans la paroisse Richland, les travaux du chemin de fer New Orleans and Northwestern, de Rayville à Oak Ridge, commenceront aussitôt que les eaux de l'inondation se seront retirées.

—Les froids récents ont fortement endommagé la récolte de fruits, dans la paroisse Rivière Rouge.

—Dans la paroisse Rapides, le Conseil de ville d'Alexandrie vient d'abolir le jeu. Le même Conseil vient d'adopter un système d'éclairage pour la localité. Les citoyens ont libéralement souscrit, à cet effet. On a calculé qu'à Alexandrie, le mouvement du bureau de poste s'est accru de 40 pour cent, l'an dernier.

—Les habitants d'Opelousas, paroisse St-Landry, veulent élever de nouvelles bâtisses pour leurs écoles, et améliorer les trottoirs de leurs rues.

—Nous lisons, dans le *Messager*, de St-Martinville: De septembre 1890 au 1er février 1891, il a été expédié, par chemin de fer, de St Martinville, 9,294 balles de coton, 21,633 barils de sucre, 2,469 barils de mélasse et 570 boucauts de sucre. Il est probable que les bateaux en ont transporté autant.

Le jury de police de la paroisse a voté une somme de $4,500 pour reconstruire le pont sur le Bayou Têche, à Pont Breaux.

—La fabrique de glace, de Franklin, paroisse Ste-Marie, commencera ses travaux avant la fin du mois.

Le jury de police de la paroisse a nommé un comité, pour faire une enquête sur l'état du Têche et écrire un rapport sur les dangers que fait courir à la salubrité publique, l'habitude qu'ont les planteurs de jeter dans le bayou, tous les ans, les résidus de leurs sucreries, pendant la roulaison.

—Dans la paroisse Tangipahoa, la récolte des fruits a été fortement endommagée par les gelées récentes.

L'industrie des bois de charpente et de construction est en pleine prospérité, dans cette paroisse. Rien qu'à Hammond, il y a neuf scieries.

Une mère devrait toujours avoir une provision du Pectoral-Cerise d'Ayer, en cas de Croup ou de Rhume.

LE REMÈDE DE LIEBREICH.—Le 26 février, à la séance du conseil municipal de Berlin, où l'on traitait la question de la création d'asiles pour les tuberculeux convalescents, le professeur Virchow a déclaré qu'en présence des résultats produits par le remède de Liebreich, tels qu'on les annonce, il est, pour l'instant, difficile de douter que ce remède—tout au moins dans les cas de phtisie laryngée—réussit aussi bien que celui du docteur Koch; "peut-être même mieux," —a ajouté M. Virchow.

Les brigands de Romilly, France.

Dans le courant de l'année dernière, deux vols, commis avec une audace inouïe et rappelant par plus d'un côté les exploits des légendaires "Chauffeurs," jetaient la terreur dans la commune de Romilly, (Loir-et-Cher).

Dans un hameau appelé le Bâtis, distant de 300 mètres du bourg de Romilly, habite une femme, la veuve Martellière, âgée de soixante-neuf ans. Le 16 avril 1890, vers onze heures du soir, on chercha à ouvrir du dehors la porte de sa maison.

La veuve Martellière était couchée.

—Qui est là? demanda-t-elle.

—Nous sommes quatre, répond une voix; il nous faut mille francs pour chacun; sans cela, on vous tuera et on mettra le feu au bazar.

La femme prend peur. Sa porte commence à céder, la brèche est déjà faite; elle court à son armoire, prend quatre billets de 1,000 francs, les glisse par l'ouverture de la porte aux malfaiteurs, qui s'en emparent et s'éloignent précipitamment.

Il fut impossible de retrouver la trace des auteurs de ce méfait.

On crut cependant qu'ils devaient être du pays pour s'être adressés précisément à une femme qui passait pour avoir pas mal d'argent chez elle.

L'émotion causée par cette audacieuse attaque était à peine calmée que, dans la même commune, un nouveau vol était commis dans des circonstances à peu près identiques.

Au hameau des Boulisseaux habitait une famille Houdebert, composée du père, âgé de soixante-seize ans, vieillard impotent, incapable de se mouvoir sur son lit, de la mère, âgée de soixante-dix ans, et de la fille, une pauvre idiote d'une trentaine d'années.

Le 30 juin, vers onze heures du soir, on frappe à la porte. "Ouvrez, dit une voix, nous sommes les gendarmes de la Ville aux Clercs; nous apportons des papiers, mais il faut votre signature.—Si vous êtes les gendarmes, approchez-vous donc de la fenêtre que je voie vos chapeaux, répond la femme Houdebert, qui ne perd pas son sang froid." Bien entendu, les inconnus se gardent de se montrer. Ils menacent de nouveau. "Si vous n'ouvrez pas, nous allons chercher le maire."

La femme Houdebert se lève, tremblante. Elle allume une chandelle. A ce moment, la porte saute, deux individus entrent dans la maison. Ils sont coiffés, l'un d'une casquette, l'autre d'un mouchoir; ils ont le visage barbouillé de suie, ce qui les rend méconnaissables.

—Que voulez-vous? dit la vieille.

—A boire, à manger et de l'argent. La Révolution est commencé; il faut que ceux qui ont de l'argent en donnant à ceux qui n'en ont pas.

La femme Houdebert, terrifiée, met du pain et du fromage sur la table; l'un des malfaiteurs va tranquillement à la cave, tire deux bouteilles de vin et les convives s'attablent.

On juge des transes de toute la famille pendant que le repas s'achève. Quel sort lui réservent des bandits aussi audacieux?

La femme Houdebert hasarde une question:

—C'est vous sans doute qui avez déjà volé ma voisine Martellière?

—Oui, répond l'un d'eux, mais nous n'avons pas eu assez d'argent; il nous en faut d'autre.

Le repas est terminé. Les malfaiteurs se lèvent. Ils allument une bougie. Les trois victimes suivent leurs mouvements avec anxiété. La femme Houdebert a eu la présence d'esprit d'enlever un porte monnaie qui se trouve dans un petit placard et qui contient 2,000 francs. Elle l'a caché dans le lit de son mari toujours couché.

Les deux voleurs fouillent partout, jusque dans les lits. L'un d'eux prend même quelques libertés. Ils découvrent le porte monnaie. Ils vont à la cave. Dans un panier d'œufs, ils trouvent 150 francs, puis, derrière des effets, une bourse contenant 4 à 500 francs.

L'argent est étalé, partagé. Puis les malfaiteurs s'éloignent, emportant du pain, du fromage, une bouteille d'eau-de-vie et différents objets.

Mais ils promettent de revenir bientôt.

On juge de la terreur que produisit dans le pays ce nouvel attentat dont, pas plus que la première fois, les auteurs n'avaient pu être immédiatement retrouvés.

Mais, quinze jours plus tard, le hasard fit mettre la main sur l'un des coupables. C'était un jeune homme de vingt ans à peine, mais robuste, nommé Bruneau.

Il était, à la Guerche, absolument ivre, et voulait, à toute force, coucher dans la cour de la caserne de gendarmerie.

On l'arrêta et, le lendemain, il fit des aveux complets.

Bruneau, depuis l'âge de seize ans, avait quitté ses parents qui habitent Sablé et courait les grands chemins, vivant de filouteries et de rapines.

C'est ainsi qu'il avait fait la connaissance d'un autre mauvais garnement, nommé Forgeais, âgé d'une trentaine d'années, avec lequel il avait organisé les "expéditions" racontées plus haut.

Forgeais a disparu.

Bruneau vient de comparaître devant la cour d'assises de Loir-et-Cher, où il a été défendu par Me Albert Bataille.

Il a été condamné à huit ans de travaux forcés.

Le sang-froid d'une femme.

Peu d'hommes auraient montré autant de sang-froid et d'énergie que l'héroïne du petit procès qui vient de se dénouer devant la 8e chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Jules Moleux.

Le 15 janvier dernier, à neuf heures du soir, un homme, resté inconnu, se présentait au domicile du docteur Vallon, 20, rue du Midi à Vincennes. En l'absence des domestiques, c'est Mme Vallon qui ouvrit la porte. L'homme lui tendit un papier sur lequel étaient écrits ces mots: "Prière à M. le docteur de venir immédiatement chez M. Henri, 55, avenue Marigny. Le cas est pressant."

Après le départ du "messager" Mme Vallon fut prise d'inquiétude. Cet individu lui avait semblé avoir des allures fort suspectes. Elle courut à sa fenêtre, l'ouvrit et regarda dehors.

Elle vit alors l'homme en question, au coin de la rue, causant avec deux hommes. Tous trois semblaient être là en embuscade.

Mme Vallon, lorsque ses bonnes furent rentrées, quelques instants après leur confia ses craintes. Elle invita l'une d'elles à se rendre chez M. Henri pour savoir s'il était effectivement malade. Il fut répondu que M. Henri se portait très bien et qu'il n'avait nul besoin de son médecin.

Quand Mme Vallon connut cette réponse, elle n'eut plus aucun doute. On cherchait à entraîner son mari dehors pour lui faire un mauvais parti.

Quelques instants plus tard, on entendit un coup de sonnette. A ce moment, les deux domestiques furent prises de peur et, laissant là leur maîtresse, se réfugièrent dans leurs chambres où elles se barricadèrent de leur mieux.

Mme Vallon se trouvait dans l'appartement avec son petit garçon, prêt à se mettre au lit. Certes, la situation était bien faite pour effrayer une femme. Pourtant Mme Vallon n'hésita pas, elle se dirigea vers la porte et l'ouvrit.

Elle se trouva alors en présence d'un homme qui n'était pas celui dont elle avait, quelques instants auparavant, reçu la visite; on sut plus tard que le nouveau venu s'appelait Auguste Dupont.

—Que demandez-vous? fit la femme du docteur.

—Je viens savoir pourquoi le médecin ne s'est pas encore rendu chez M. Henri.

Sans répondre à cette question, Mme Vallon demanda à brûle-pourpoint:

—Est-ce que vous êtes seul?

—Oui, fit l'autre en balbutiant.

—Il n'y a personne avec vous dans l'escalier?

—Mais non, personne.

Alors Mme Vallon prit l'individu au collet, l'attira brusquement à elle, poussa la porte et la ferma à clef.

—A nous deux! dit-elle au chenapan que cet acte avait abasourdi. Vous êtes un misérable.... Vous vouliez faire sortir mon mari pour le voler ou le maltraiter, mais vous allez rester ici jusqu'à ce que je vous aie fait arrêter par la police.

Dupont ne protesta pas. Il était blême de terreur. Il se laissa tomber sur une chaise comme un homme accablé et se contenta de dire:

—Tout ce que je voudrais, c'est un verre de vin, je ne suis pas à mon aise...

—On ne boit pas ici, répliqua madame Vallon, qui, en même temps, cria à son jeune fils d'aller prévenir les deux bonnes et de les faire descendre.

Celles-ci arrivèrent, mais non sans inquiétude. Elles tremblaient de tous leurs membres. Mme Vallon leur enjoignit d'aller chercher les agents. Elles s'y décidèrent cette fois, et, au bout de quelques minutes, Dupont était solidement enfermé au poste de police. Tandis qu'on l'emmenait, il fit, paraît-il, cette réflexion peu rassurante:

—Le coup a raté cette fois ......mais le docteur n'y échappera pas....Plus tard, nous lui ferons son affaire.

A la suite de ces faits, une instruction fut ouverte. Malheureusement, il a été impossible de découvrir les complices de Dupont et même d'établir juridiquement que celui-ci avait participé à un guet-apens organisé contre le docteur.

En conséquence, la prévention n'a pu être retenue que du chef de vagabondage.

A l'audience, le prévenu a déclaré qu'il avait, dans toute cette affaire, agi sans aucune intention coupable. Il avait rencontré, disait-il, des individus inconnus dont il ne soupçonnait pas les projets, qui l'avaient chargé de se rendre chez le docteur et lui demander de venir auprès d'un malade. Il avait eu le tort d'accepter cette commission, mais il n'en savait pas davantage.

Dupont a été condamné, en sa qualité de récidiviste, au maximum de la peine, c'est-à-dire à un an d'emprisonnement.

L'opinion publique anglaise et le voyage de l'impératrice Frédéric.

Une fois, par hasard—écrit JACQUES ST CÈRE, dans le *Figaro*—nous n'avons pas à nous plaindre de la façon dont les journaux anglais—jusqu'à présent, du moins—ont parlé de la France à propos du séjour de l'impératrice Frédéric à Paris. Tout en tenant leurs lecteurs au courant des allées et venues de la fille de la Reine, ils ont été très justes dans leurs appréciations, et pas un seul—toujours jusqu'à présent—ne s'est fait l'écho des vociférations de certains journaux allemands. Le monde politique anglais n'en a pas moins beaucoup parlé de ce voyage et des conséquences qu'il pouvait avoir. Dans des lettres arrivées, hier soir, de Londres, on trouve l'écho de ces conversations, et il y a là ample matière à réflexion.

On a déjà, ici même, signalé, plus d'une fois (et avec un entêtement de Cassandre) les efforts que fait la diplomatie allemande pour attirer l'Angleterre dans la triple alliance. C'est, peut-être, le seul point de la politique bismarckienne que Guillaume II ait respecté. Le prochain voyage de l'Empereur en Angleterre, voyage si laborieusement préparé et qui a donné lieu à des négociations si difficiles, est le couronnement de l'édifice. Il faut que, cette fois ci, l'Angleterre se décide; "il faut que ça se fasse ou que ça se casse"—le mot a été dit. Et il faut d'autant plus que "ça se fasse", que, du côté de l'Italie, ça se décolle, d'une très visible façon, depuis la chute de M. Crispi. Tout le monde sait que l'Italie ne peut plus s'engager à longue échéance, car elle est dans des embarras d'argent cruels qui exigent que l'on trouve de l'argent pour les engagements les plus proches.

Etant donné cette situation, et tout en tenant compte de la subite passion dont Guillaume II a été pris pour les arts français, il n'est pas difficile—dit on à Londres—de deviner les motifs qui ont "fait autoriser" le voyage de la veuve de Frédéric III.

Le voyage devait être le commencement tangible d'un rapprochement avec la France. Il devait prouver qu'il était possible de donner une nouvelle orientation à la politique allemande. Il devait mettre fin au flirtage franco russe (c'est toujours à Londres qu'on parle de la sorte). Il devait faire réfléchir le nouveau ministère italien, et lui faire comprendre qu'il fallait, à tout prix, obéir à l'Allemagne, et, enfin, il devait forcer l'Angleterre à entrer dans la triple alliance devenue une quadruple alliance, qui aurait à sa merci l'Europe, l'Afrique et le reste des deux hémisphères.

Fort du bon accueil trouvé par sa mère dans les ateliers parisiens, Guillaume II voulait, au mois de juillet, dire à sa grand'mère que l'Europe (l'Alsace-Lorraine exceptée), l'Afrique (et le reste par-dessus le marché) seraient partagées entre la France et l'Allemagne, si l'Angleterre n'entrait pas dans l'alliance.

L'Angleterre aurait-elle accepté la façon de voir de l'empereur? Je l'ignore, mais ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis quarante huit heures, tous les journaux anglais, ayant l'air d'obéir à un mot d'ordre venu on ne sait d'où, constatent que le but politique du voyage a été manqué par le trop long séjour de l'impératrice à Paris; que la diplomatie allemande a subi un échec, et que l'Allemagne se retrouve, en somme dans la situation génante qui a suivi la chute de M. Crispi.

Cette constatation faite par des gens qui n'ont pas l'habitude d'écrire pour nous faire plaisir, était bonne à relever: elle concorde avec tout ce que l'on dit dans le monde politique anglais—et nous allons, peut être, peu à peu, savoir ce que l'impératrice Frédéric est venue faire à Paris.

—Savez vous pourquoi les bœufs bavent? demandait un membre influent du Parlement à un riche éleveur du Midi, qui sollicite la croix du Mérite agricole.

Et l'éleveur, très sincèrement, de répondre:

—Mais....dame, parce qu'ils ne peuvent pas cracher!

Entre héritiers:

—Mon cher, sans moi ils n'en finissaient pas, ils discutaient tous les paragraphes de l'acte, ils ergotaient sur des riens, ils cherchaient la petite bête....

—Alors, ils t'ont trouvé pour les mettre d'accord.

La Salsepareille d'Ayer vous débarrassera de ce sentiment de lassitude, et avec l'énergie vous rendra une nouvelle vie.

GARCIN—Décédé hier, à 5 heures 25 A. M., CHARLES JOSEPH GARCIN, âgé de 22 ans, 4 mois et 8 jours, fils de J. J. Garcin et d'Annette Pinègre. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux des familles Jobert et Mendessoll, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. Le convoi partira de sa dernière résidence, 63 rue d'Orléans.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,

Seul Agent,

139 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—6 m

Dimanche prochain, 15 mars, à la Cathédrale St-Louis, sera chantée une nouvelle messe solennelle, pour l'exécution de laquelle les meilleurs artistes amateurs instrumentistes et vocalistes de la Nouvelle-Orléans ont bien voulu prêter leur concours. Le Révérend Père Bourgeois, Dominicain, y fera un sermon de charité, à la suite duquel des demoiselles de la Nouvelle-Orléans veulent bien consentir à faire une quête au profit de la Société St Vincent-de-Paul, Conférence St-Louis. 13mars—13 14 15

Bureaux de Peoples Ice Mfg. Co.—Nouvelle Orléans, 9 mars 1891.—Une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu aux bureaux de la dite compagnie, coin des rues Julia et Fulton, le 10 avril 1891, à 2 heures P. M., à l'effet de voter pour l'amendement proposé, de la Charte.
E. KUNTZ, Président.
A. BARBA, Secrétaire.
12 mars—30f

New Orleans Swamp Land Reclamation Co.—Avis est ici donné aux actionnaires de cette Compagnie qu'en vertu d'une résolution unanime des directeurs, une assemblée des actionnaires aura lieu au No 9 de la rue Carondelet, le 17 mars 1891 dans le but de voter sur l'amendement proposé à la charte de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891. CHAS LOUQUE, Président.
5 mars—3f en 10 j

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans l'Impureté du Sang, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. La Salsepareille d'Ayer agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les

Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsepareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la Scrofule, est la cause fertile d'innombrables maux, la Consomption étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines pustules, qui proviennent de sang impur, montrant le besoin de la Salsepareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement, manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

LOUIS GRUNEWALD & CIE.

LIMITÉE.

Pianos et Orgues

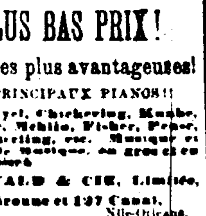

LES PLUS BAS PRIX!

Conditions les plus avantageuses!

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!!!

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mehr, Mehlin, Fisher, Pease, Shoninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de musique, en gros et en détail. S'adresser à

L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
18 Baronne et 127 Canal.
24 janv—1 an — Nlle-Orléans.

Wm. Bogel Prés.; Thos Pickles, V. Prés.; W. W. Birchfield Sec.

RUE DU CANAL, 111.

BOGEL DRUG Co., Limited,

Chimistes Pharmaciens.

—Importateurs et marchands de—

Drogues purs, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

☞ Prescriptions de médecin remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Tate Epsom et Bartlette.

☞ Ordres de la campagne sollicités.

BOGEL DRUG Co., Limited,
RUE DU CANAL, 111.
Laboratoire, rue de Chartres, 87.
31déc—1f

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Office 15 S. Rampart.
18 déc-1 an

VER SOLITAIRE

Cure absolument garantie.

Traitement: environ 2 heures, sans jeûne ni trouble. Les vers causent grand nombre de maladies. Beaucoup de patients ignorent qu'ils ont des vers. Pour sortir du doute, venez 57 Esplanade St., entre Royale et Chartres. Consultation gratuite. Les Remèdes végétaux du Dr David (de Paris) sont infaillibles.
7 mars—1m

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 90—1 an

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

GEO. LANDRY.

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

A transféré son établissement du No 292 rue des Remparts au No 175 Chemin du Bayou, entre Remparts et St-Claude.

Voitures et Wagonettes à louer.

Tous les ordres sont promptement et soigneusement exécutés à des prix modérés.
7 mars—1m

Opéra Français.

LE BUREAU DE L'OPÉRA FRANÇAIS sera ouvert, tous les jours, de dix à onze heures du matin, coin Toulouse et Bourbon, à partir du 16 mars, pour y recevoir toutes communications relatives à la prochaine saison 1891-1892.
10mars—7f

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 3me district
1er nov90—1 an—mer.jeu.dim

NATTES!

Maintenant à bon marché et posées sans frais additionnels.

LEOPOLD LEVY,

183 Rue du Canal.

12oct1890—1an—DMaJ

SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS.

Surplus aux porteurs de polices - - - -	$1,006,098 32
Total de l'actif - - - - - - - - - - -	1,068,260 16

Le public est prié de se rappeler que le SUN est une compagnie locale, possédant de grandes ressources et que chaque dollar de son capital est placé en valeurs d'Etat, de ville ou d'autres institutions locales. Ses vastes moyens sont appliqués au développement du commerce de la Nouvelle-Orléans. Tous les profits qu'elle réalise sont investis ici et servent à grossir le capital local. Le SUN n'a ni sol[illegible] ni courtiers; la Compagnie sollicite directement le patronage de ceux qui désirent favoriser les institutions locales, garder leur argent chez eux, et en même temps s'assurer toutes les garanties nécessaires.

JAS. I. DAY, Président.
L. M. FINLEY, Vice-Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
24 janv—1m

P. WERLEIN,

185 rue du Canal.

LES MEILLEURS PIANOS.	LES MEILLEURES ORGUES.
PRIX MODIQUES.	CONDITIONS FACILES.
ACCORDS.	REPARATIONS.

17janv—

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - -	$3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - -	$1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. 90—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Sont fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept 90—1an

L'EXPOSITION

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!

LÉON GODCHAUX,

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.
29 nov 90—1 an—dim mer ven

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. H. Lyman, Prés.; Jos. Bowling, Vice-Prés.; Chas. H. Rice, Sec.
1 jan 91—1 an

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

— DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président.
EDW. J. BOBET, Vice-Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

M. Abascal,	H. Leroussié,
Edw. J. Bobet,	Jos. Boyle,
Jules Andrieu,	Gust. Pitot,
H. Gally,	J. P. H. Baquié,
W. J. Demarest,	Chas. B. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyès.

24 fév '91—1 an

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans.

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

Solfège, Chant, Piano.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français ex-directeur du Cercle de la Harpe Eolienne du Cercle Gounod, du "N. O. Amateur Opera Co." pianiste accompagnateur et répétiteur donne des leçons de solfège, de chant, de piano et d'accompagnement.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL s'engage aussi de direction d'orchestre et de concerts. S'adresser No 171 rue [illegible].
26 nov—3 m—Dim Mar Jeu

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dûs à mes recherches constantes et consciencieuses; l'on fera connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai ici quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des familles: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise...... et ses œufs. Mon Punaisicide Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé—et sans lésinerie.

Voici le moment où va avoir lieu l'éclosion des œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de réduire ces œufs en poussière partout où ils sont comme incrustés!

C'est au No 49 de la rue Orléans que l'on continuera à trouver mon Bed Bug Killer, ou Punaisicide, au prix de 75 sous la bouteille de 24 onces.

Toute explication nécessaire sera donnée.
26 fév— Dr. C. TESTUT.

SCIENTIFIC AMERICAN

ESTABLISHED 1845

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to Munn & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to Munn & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

A vendre.

Pour cause de départ.

Le magasin de quincaillerie et fournitures de ménage, situé No 222 rue Royale.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux.
10 fév—1 mois—mar jeu dim FP

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés

D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 e 90—1 an—dim mer ven

AMUSEMENTS.

THEATRE ST-CHARLES.

Deux dernières représentations de FISHER'S

A COLD DAY.

Matinée à midi. Le soir à 8 heures.
14 mars—1f

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES

Figure automatique en cire, grandeur naturelle, du Général Custer. Zelldo, le plus grand charmeur de serpents. L'appareil démontrant comment Kummler a été exécuté, et autres exhibitions.—Dans le théâtre, la Troupe Spécialiste des Douze Etoiles de Wood & Beasley.
12mars—

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.

Matinées usuelles, Mercredi et Samedi. Grande production de l'immense opéra spectacle burlesque de $20 000, en trois actes et dix tableaux, intitulé le CORSAIR: sous la direction de W. W. FOWLER et WM. WARMINGTON. "Un Rêve de Magnificence Orientale!" Brillants effets de scène! Costumes magnifiques! Un grand personnel! Dimanche, 15 mars—THE PAYMASTER.
8 mars—

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES.

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transfèrera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRÈS DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1890.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
26 août—

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

33 RUE TCHOUPITOULAS.

CHARTE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE D'ORLÉANS—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QU'IL SOIT SU que le deuxième jour du mois de février en l'an du Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-onze et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent quinzième, devant moi, Martin Voorhies, notaire, dûment commissionné et assermenté, en et pour la susdite paroisse, y demeurant, et en la présence des témoins ci-après nommés et signataires, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ici apposés qui ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations pour des travaux d'amélioration et d'utilité publiques, elles forment et organisent une corporation sous les conditions et articles suivants:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de la corporation est ici déclaré être "The Abita Ice Manufacturing Company, Limited".

ARTICLE II.

Le domicile légal de la dite corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Son président est l'officier désigné auquel seront servis toutes citations et tous documents d'un caractère légal.

La dite corporation existera possédera le droit de succession, et en jouira, sous son nom d'incorporation, pendant une durée de vingt-un ans, à partir de la date indiquée, et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivie, avoir un sceau et en faire usage, lequel pourra être détruit ou modifié à son gré; posséder, recevoir, acquérir et transférer, aussi bien que louer, hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété mobilière et immobilière et aussi acquérir, avoir et se servir, telles inventions ou titres patentés, qui peuvent être considérées nécessaires à la conduite de ses affaires.

ARTICLE III.

Les objets et fins de cette corporation et la nature de ses affaires sont ici déclarées être la fabrication de la glace avec des eaux minérales d'Abita ou des environs, en la paroisse St Tammany, en cet Etat, ainsi que la dite corporation le voudra.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est fixé à cinquante mille dollars représentés par cinq mille actions de dix dollars chacune, payables de la façon et en sommes que désignera le Conseil de Direction, soit en argent ou en travail exécuté ou bien encore en propriété transférée à la corporation. Tout actionnaire refusant ou négligeant de faire un de ses versements quand avis lui en sera donné, perdra au profit de la corporation, son titre à ses actions, après les trente jours qui suivront la notification qu'il recevra du secrétaire.

Cette corporation pourra commencer ses opérations et entrer dans les affaires dès que quinze cents actions de son capital auront été placées, et que cette charte aura été enregistrée et publiée conformément à la loi.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou erreurs de cette corporation pour une somme excédant le reliquat qu'il devra sur ses actions.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs incorporés de cette corporation, excepté ce qui est ici limité, seront placés en et exercés par un Conseil de Direction qui se composera de cinq directeurs, chacun desquels ne possédera pas moins de quinze actions du fonds capital. Et aucun directeur ne sera éligible s'il n'a eu les quinze actions au moins quinze jours avant l'élection. Une majorité du Conseil constituera un quorum pour l'expédition des affaires; et toute vacance se produisant dans son sein, par une cause quelconque, sera remplie par les directeurs restant. Tout directeur qui s'abstiendra d'assister à trois assemblées consécutives, sans l'assentiment du Conseil, sera considéré comme s'étant démis de sa qualité.

Le Conseil de Direction nommera par une majorité de tout le Conseil, un de ses membres président de la corporation, et un autre vice-président. Il choisira également un secrétaire, un trésorier et tous autres officiers commis et agents qu'il jugera nécessaires; définira leurs devoirs, fixera leurs salaires, et les destituera à sa volonté. Il pourra accorder pour l'expédition des affaires de la corporation, à des commissions de son propre sein, ou à ses officiers ou agents, tels pouvoirs qu'il jugera convenable; pourra également nommer des agents en l'Etat ou en dehors aux conditions qu'il désignera. Et le dit Conseil aura plein pouvoir de faire et ordonner des règlements pour la gouverne de cette corporation; et de les altérer et de les amender à son gré.

Le Conseil de Direction est en outre spécialement autorisé à contracter avec et à acheter des propriétaires, aux conditions qu'il jugera convenables, le droit exclusif de fabriquer et de vendre de la glace en l'Etat de la Louisiane avec des eaux minérales, conformément aux lettres-patentes données par les Etats-Unis; aussi d'acquérir de la propriété immobilière, de machines et de ce qui peut être nécessaire à l'organisation des usines requises pour la fabrication de la dite glace et pour tous autres objets, et à payer ces objets en plein avec des actions de la corporation intégralement payées.

ARTICLE VI.

Les actionnaires ci-après nommés constitueront le Conseil de Direction et conserveront leur mandat jusqu'au premier lundi du mois de décembre 1892, savoir: MM. Louis E. Sassinot, Edouard Enderle, Martin Voorhies, J. Eugène Tourné et Martin Leroy.

Le 1er lundi de novembre 1892 et tous les ans subséquemment, avis pendant quinze jours ayant été donné deux fois par semaine dans deux des journaux quotidiens de la ville, une élection de directeurs aura lieu dans le bureau de la Compagnie, en cette ville, qui serviront l'année suivante. Une pluralité de votes, un vote par action donné par l'actionnaire ou son fondé de pouvoir suffira pour être un directeur; et si pour une cause quelconque, la dite élection n'aboutissait pas, la réunion des directeurs dans ce but pourra être ajournée à quinze jours plus tard, avis en étant donné dans deux journaux quotidiens ainsi qu'il est pourvu plus haut, jusqu'à ce qu'une élection valide ait lieu. Toutes élections auront lieu par ballotage sous la surveillance de trois actionnaires (non directeurs) nommés par le conseil de direction; et les directeurs alors élus entreront en fonctions le premier lundi de décembre suivant, ou le plus tôt possible après.

ARTICLE VII.

Cette charte pourra être altérée ou amendée, ou la corporation dissoute, par un vote des deux tiers des actions représentées, à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, après trente jours d'avis publié deux fois par semaine dans deux feuilles quotidiennes de cette ville; et, en cas d'une liquidation d'affaires, les actionnaires à cette assemblée nommeront comme commissaires trois des leurs dont les devoirs seront de liquider finalement toutes les affaires de la corporation, à telles conditions et de telle façon qu'il aura été convenu à l'assemblée par une majorité des actions représentées.

Les stipulations dans cet article ne seront applicables que dans l'éventualité d'une dissolution ou de l'expiration de la durée de la Charte.

Ainsi fait et passé en mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et la date écrits ci-dessus en premier lieu, en la présence de MM. Bernard Stone et Lucien J. Voorhies, témoins compétents, domiciliés en cette ville, qui ont signé ce présent document, ensemble avec les personnes et moi, notaire, après l'avoir tout lu.

Témoins:
BERNARD STONE,
LUCIEN J. VOORHIES.
M. VOORHIES, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "ABITA ICE MANUFACTURING CO. LIMITED" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre 444, folio 122.
Nouvelle-Orléans, 13 février 1891.
[Sceau] Signé GEO. GUINAULT, R. M.

Je, Martin Voorhies, notaire en et pour la ville et la paroisse d'Orléans certifie que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'acte original existant et enregistré dans les archives de mon bureau et du certificat d'enregistrement.

En foi de quoi, j'appose ici ma signature et le sceau de mon bureau, ce 14me jour de février 1891.

(SCEAU) M. VOORHIES, Notaire.
24 fév—5f en 30j

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS,

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mars 1891.

Liste de publication:

Abadie, Armand, François (Jay)	Gadonneix, Léonard
Bassot Jules	Gourdon, Emile
Bassot (Madame Veuve Hyacinthe)	Hamelin Jean Alphonse
Bosso, Jean Marie	Hainoville, Emile Charles
Bilaval	Lataille, Jean
Broca, Bertrand	Le Potier, François Marie
Cazes Jean	Mercier, François Joseph
Chambonne, Félix	Mermet, Jean Baptiste
Cloutas, Jean-Baptiste	Meneau Françoise (née Capelle)
Decellier, Charles Philippe	Pernellet, Claude Joseph
Darrieu, Jean-Baptiste	Paquet, Eugène
Demailly, Louis (frère)	Vuaroux, Jean Marie
Depierre, Félix	
Gomis, Jeanny	

LETTRES.

Madame Léonie Chamel, Mlle Berthe Mathié, Pitre, Louis

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er mars 1891.
Le Consul de France,
Signé: A. SCHMIDT

Pilules contre-stimulantes de

RASORI.

Le célèbre remède italien.

Ces pilules dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni morphine, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie les fièvres bilieuses, la dysenterie les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau, dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. le flacon.

BOGEL DRUG CO., Limited
111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans.
Seuls agents aux Etats-Unis.
14 janv—

LEÇONS DE FRANÇAIS.

PAR EMILE SERRES.

Bachelier ès lettres de l'Université de France ex rédacteur en chef du FRANCO LOUISIANAIS de la Nouvelle Orléans de l'INDÉPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier comptable de l'Opéra Français pendant les [illegible] sous l'exploitation Maugé, sollicite des tenues de livre ou des comptabilités, soit en Anglais ou Français. Ecrire 129 Hospital street.
20 oct—

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 79,660
Ajoutée: primes non acquises pour 1889		20,006
		$ 99,667
A déduire:		
Pertes par les incendies	$20,545 94	
Réassurances	6,649 52	
Primes remboursées	6,240 99	
Commission et courtage	3,205 02	
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt	15,865 24	
		$ 52,506
		$47,160
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36	
Au fonds de réserve	6,282 11	
	$ 47,160 67	

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,231
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	175,061
Billets à recevoir	[illegible]
Propriétés foncières	15,000
Argent en banque et comptant	41,8[illegible]5
Primes en cours de collection	43,272
Meubles de bureau et accessoires	5,161
	$283,456

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Intérêts et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 31e jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1891.

A une réunion du Conseil de Direction, ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. Bierhorst,	A. H. Isaacson,
Peter Blaise,	I. N. Marks,
P. Doerr,	A. H. [illegible],
H. Ellermann,	[illegible]
Jno. Everett,	J. H. [illegible]
P. Bagan,	Otto Thoman,
John Fitzpatrick,	[illegible]
C. Taylor Gauche,	

31janv—4 dim